

Communiqué
Mayotte : des clandestins chez eux !

Ce lundi 13 août, un nouveau kwasa-kwasa venant d'Anjouan a fait naufrage. Il avait, à son bord, quarante passagers. Dix-sept corps ont été repêchés, quatre personnes ont été admises dans un hôpital de Mayotte, tandis qu'on comptait dix-neuf disparus en mer.

Au cours du mois de juillet, il y a eu au total cinq kwasa-kwasa échoués et près de 100 morts et disparus. Deux autres embarcations ont pu faire demi-tour à temps.

Dans le naufrage du 22 juillet dernier, il y a eu un mort, 26 disparus et 9 rescapés. Le 27 juillet, on comptait encore 4 morts, 22 disparus et 14 rescapés.

L'océan qui entoure les quatre îles de l'archipel des Comores constitue un cimetière pour des milliers de Comoriens depuis que le gouvernement Balladur a décidé, en 1994, d'instaurer une procédure de visa entre les trois îles effectivement indépendantes (Grande-Comore, Anjouan et Mohéli) et l'île encore sous administration française (Mayotte).

Face au drame du 13 août 2007, les médias français se contentent de dire que ce sont des « clandestins Comoriens » qui souhaitent se rendre dans « l'île française de Mayotte ». Or les choses ne sont pas aussi simples puisque la France, pour des raisons de stratégie militaire, a pris la décision en 1975 (au moment de l'indépendance des Comores), de couper Mayotte de ses îles sœurs en organisant en 1976 un référendum jugé nul par l'ONU. Elle a été condamnée plus d'une vingtaine de fois par des résolutions de l'ONU pour son maintien dans « l'île comorienne de Mayotte », reconnue par la communauté internationale dans son ensemble comme étant une des quatre îles de l'Etat comorien.

C'est cette revendication qui vaut à l'Etat comorien les nombreuses déstabilisations depuis plus de trente ans par l'intermédiaire de mercenaires français, comme le reconnaissait l'un d'entre eux lors du procès du tristement célèbre Bob Denard et trente de ses acolytes qui s'est tenu à Paris l'année dernière.

Mais une des armes redoutables de l'Etat français reste le chantage à la coopération ou au « co-développement » pour utiliser le nouveau vocable du néocolonialisme à la française. Ainsi, le nouveau gouvernement des Comores qui avait l'intention de réintroduire la « question de l'île comorienne de Mayotte » à l'ONU dès 2006 s'est vu signifier par l'Ambassadeur de France à Moroni qu'en marge des Accords de Coopération signés en 2005, un accord secret avait été également paraphé par les deux parties interdisant aux Comores de parler de cette question à l'ONU jusqu'en 2007.

Après la rencontre entre l'actuel Ministre des relations extérieures comoriennes, M. Ahmed ben Saïd Jaffar et le Secrétaire d'Etat à la coopération, Jean-Marie Bockel, puis le Secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, Christian Estrosi, la société civile comorienne craint qu'encore une fois le gouvernement comorien n'ait accepté de retirer de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ONU à l'automne prochain « la question de l'île comorienne de Mayotte » contre une aide économique. Pourtant, pour mettre fin aux drames que connaissent les Comoriens, il faudrait que les deux Etats trouvent une solution juste et conforme au droit international.

Les Comoriens n'ont jamais renoncé à Mayotte et ne le pourront jamais, d'abord parce que quasiment toutes les familles comoriennes ont des membres de leur famille établis dans cette île, ensuite parce que les transferts d'argent (ou le système d'assistanat) de l'Etat français ont rendu cette île de l'archipel plus riche que les autres constamment déstabilisées. C'est en constatant cela que l'ancien Président du Conseil Général de Mayotte, Younoussa Bamana, qui vient de disparaître avait déclaré : « *On peut en renvoyer tous les jours, ils reviendront. Allez pisser sur le mont Choungui, ça tombe quand même dans le lagon* ». Pourtant, Mayotte demeure « l'illusion de la France » qui pense qu'il suffit de rajouter un troisième ou un quatrième radars pour empêcher ceux qui veulent se rendre à Mayotte de continuer à s'y rendre.

Depuis 1994 et l'instauration du « visa Balladur », il y a près d'un millier de morts comoriens chaque année dans des naufrages de kwasa-kwasa entre Mayotte et Anjouan. La France, en usant du droit du plus fort, a établi une frontière artificielle au sein d'un même Etat reconnu par toutes les instances internationales. Ainsi, elle porte la responsabilité de toutes ces morts et pourrait être poursuivie, entre autres pour déplacements de populations (qu'elle assimile à des reconduites à la frontière) à l'intérieur d'un même pays.

Collectif Comores-MasiwaMane
Comores_masiwamane@yahoo.fr

Le 13 août 2007